

Calendrier

Secrétariat de l'Union :

LUNDI 9 DECEMBRE A 11H

AG des syndicats de l'UD FO 94

LUNDI 16 DECEMBRE A 9H

Commission Exécutive de l'Union :

JEUDI 16 JANVIER A 14H

Elections TPE

DU 25/11 AU 9/12/2024

Je choisis 

Salaires, emploi, conditions de travail, négociation, conventions collectives, protection sociale, prévoyance, conseil, aide, défense

LE SYNDICAT AUX CÔTÉS DE TOUS LES SALARIÉS

Formation syndicale :

Les calendriers 2024 et 2025 sont en ligne sur notre site www.fo94.fr.

• **Formation SSCT** du 9 au 13 décembre 2024 **annulée**

• **Découverte 4 sessions**
du 3 au 7 février 2025
du 12 au 16 mai 2025
du 15 au 19 septembre 2025
du 8 au 12 décembre 2025
(indispensable pour tout adhérent)

• **Connaître ses droits** du 4 au 6 mars 2025 (avoir déjà effectué un stage FO 1^{er} niveau - découverte)

• **Fonctionnement du syndicat et communication** du 2 au 6 juin 2025 (indispensable pour les membres des bureaux)

• **Formation CSE** du 27 au 31 octobre 2025

• **Formation SSCT** du 3 au 7 novembre 2025

[Le formulaire d'inscription est en ligne](#)

SOMMAIRE

P 1 Elections TPE - AG des syndicats de l'UD FO 94 le 16 décembre 2024 à 9h

P 2 Communiqué de l'UD FO 94 : soutien à la grève des urgences pédiatriques de Bicêtre

P 3 Communiqué de l'UD FO 94 : engager la grève dans l'unité dès le 5 décembre

P 4 Elections TPE : voter FO c'est simple rapide et confidentiel

Élection dans les entreprises de moins de 11 salariés (TPE) et pour les salariés du particulier employeur

Comment voter ?

FO

Avant le 25 novembre, un courrier "vert" va vous être envoyé par le ministère du travail. Il contient votre matériel de vote par correspondance et les informations permettant de voter par voie électronique (identifiant + mot de passe).

Oui

Non

Dès le 25 novembre, vous pouvez contacter l'assistance technique au 09 69 37 01 37 pour obtenir un courrier de réassort par voie postale

Vous avez reçu votre courrier de réassort

Vous pouvez vous connecter via "FranceConnect"

Vous pouvez voter par correspondance.

Pour être pris en compte, le bulletin de vote devra être réceptionné par le ministère du travail au plus tard le 18 décembre. Votez dès le 25 novembre !

Vous pouvez voter par voie électronique

sur le site election-tpe.travail.gouv.fr Entrez un n° de téléphone pour recevoir un code temporaire d'activation à usage unique.

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE : JE VOTE !

Voter, c'est simple, rapide et confidentiel. Quelques minutes suffisent !

Je vote **FO** pour être mieux représenté.

Je vote **FO**, pour un syndicat qui négocie pour améliorer mes droits liés à ma convention collective, mon salaire, mon temps de travail, mes congés, mes formations, mes conditions de travail, ma protection sociale (régimes de prévoyance et de remboursement de frais de santé).

Je vote **FO** pour être mieux conseillé :
- pour mes droits en tant que salarié de TPE ou des services à la personne;
- sur les évolutions qui concernent ma branche professionnelle.

Je vote **FO** pour être défendu.

L'enjeu est important pour que vous soyez bien représentés.
VOTRE VOIX COMPTE ! VOTEZ FO !

Election
FO
TPE

**Lundi 16 décembre à 9H : AG des syndicats de l'UD FO 94
salle 1 de la Maison Départementale des Syndicats à Créteil**

Nous insistons auprès de chaque syndicat pour que celui-ci assure une participation effective à l'Assemblée Générale des Syndicats du Val-de-Marne.

Les Délégués du Privé pourront utiliser et déposer leurs heures de délégation (prévoir toute la journée), ou déposer une journée de formation syndicale dont la convocation sera adressée prochainement. Les Délégués de la Fonction Publique pourront bénéficier d'une Autorisation Spéciale d'Absence.

Chaque structure est invitée à indiquer à Nathalie (01 49 80 68 89 - nathalie.fo94@orange.fr) les noms des participants en distinguant le délégué représentant chaque syndicat et les invités.

« Il en va de la santé et de la sécurité de nos enfants ! »

Soutien de l'UD-FO 94 à la grève illimitée des soignants des urgences pédiatriques de l'hôpital Bicêtre au Kremlin-Bicêtre avec le syndicat FO AP-HP

Depuis jeudi 28 novembre, les soignants des urgences pédiatriques de l'hôpital Bicêtre au Kremlin-Bicêtre sont en grève avec le syndicat FO AP-HP. Le service est en grève à 100%. L'Union Départementale FO 94 apporte tout son soutien au syndicat FO AP-HP et à la grève de l'ensemble des personnels du service jusqu'à obtention de leurs revendications.

Le personnel des urgences pédiatriques est en grève, car « *il en va de la santé et de la sécurité de vos enfants* ».

C'est un fait : les urgences pédiatriques sont débordées. Chaque jour, les soignants doivent faire face à des situations alarmantes :

- Des enfants qui attendent jusqu'à 14 heures sur des brancards, parfois dans des états critiques, faute de personnel pour assurer une prise en charge rapide.
- Trois infirmières seulement, épaulées par deux aides-soignantes, doivent gérer jusqu'à 140 passages en 24 heures, avec des soins vitaux, des hospitalisations et des urgences continues.
- Des soins réalisés dans des salles non dédiées, faute d'espace, ce qui met en danger la sécurité des patients et complique les interventions.
- Des soins intensifs réalisés en urgence dans des conditions précaires, parfois aux portes des lits, par manque de moyens humains.
- Des transferts vitaux retardés, faute de lits ou de bras disponibles, mettant en péril la santé des enfants.

Comme le dit une infirmière : « *Ces faits ne sont pas acceptables. Ils ne devraient pas exister dans un pays comme le nôtre. Pourtant, c'est la réalité à laquelle nos soignants, vos soignants, font face chaque jour.* »

A juste titre, le personnel des urgences pédiatriques s'oppose à la réduction des personnels et revendique des effectifs suffisants pour garantir une prise en charge rapide et humaine, des soins réalisés dans des conditions appropriées, une sécurité optimale pour chaque enfant et chaque famille qui franchit les portes des urgences, ce qui nécessite

- le respect du protocole 6 Infirmières et 4 aides-soignants 24h/24 durant la période d'épidémie hivernale (protocole signé en 2017 que la direction refuse de respecter),
- l'arrêt de la mobilité forcée et programmée,
- la titularisation des contractuels,
- le maintien du respect des roulements, des horaires,
- le maintien du choix des agents pour la pose des congés.

L'UD-FO 94 appelle à soutenir les soignants des urgences pédiatriques de l'hôpital Bicêtre dans leurs revendications. Elle invite à signer massivement la pétition lancée par les infirmiers et aides-soignants de l'hôpital.



Les soignants des urgences pédiatriques de l'hôpital Bicêtre ont raison ! Partout, dans tous les services, entreprises, administrations, réunissons-nous pour établir les revendications, et préparons la grève pour gagner !

L'urgence est à la mobilisation unie, à engager la grève dans l'unité dès le 5 décembre pour gagner sur nos revendications.

Le 12 novembre, dans le 94, plus de **400 salariés de France Travail** était en grève pour leur salaire leur conditions de travail.

Depuis jeudi 28 novembre, **les soignants des urgences pédiatriques de l'hôpital Bicêtre** au Kremlin-Bicêtre **sont en grève** avec le syndicat FO AP-HP. Le service est en grève à 100%. Ils revendiquent des effectifs suffisants pour garantir une prise en charge rapide et humaine, des soins réalisés dans des conditions appropriées, une sécurité optimale pour chaque enfant et chaque famille qui franchit les portes des urgences.

Vendredi 29 novembre au soir, **plus de 300 parents, et enseignants des 12 écoles de Fresnes** se sont rassemblés devant l'inspection de l'Education Nationale, après être partis en cortège de chacune des 12 écoles de la commune avec des banderoles exigeant les remplaçants, les AESH, les postes d'enseignants... Plus de 300 unis pour exiger que les revendications précises établies par chacune des 12 écoles de la ville, avec le soutien du SNUDI-FO et de la FSU-SNUipp soient satisfaites.

Sur les 12 écoles de la ville, 9 seront totalement fermées le 5 décembre et dans les 3 restantes une très grande majorité des enseignants ont déjà prévenu les parents qu'ils seront en grève.

C'est la situation dans toutes les écoles du Val-de-Marne, où **près de 200 écoles sont d'ores et déjà annoncées fermées le 5 décembre**, plusieurs d'entre elles envisageant de poursuivre la grève le 6 si le gouvernement ne reculait pas sur les 3 jours de carence et les 3155 suppressions de postes d'enseignants... Des motions d'écoles ont été adoptées dans plus de 70 écoles du Val-de-Marne. Une assemblée de délégués et représentants des écoles et établissements du département est organisée dans l'unité par tous les syndicats enseignants du département mercredi 4 décembre.

Les enseignants, les personnels de l'Education Nationale, mais aussi les hospitaliers, les fonctionnaires territoriaux, les agents des finances publiques, les policiers... sont unis à tous les niveaux dans les écoles, les hôpitaux, les services publics pour préparer ensemble la grève le 5 décembre, avec tous les syndicats.

Tous dénoncent les attaques gouvernementales et tous n'ont qu'un seul but **bloquer la mise en place des trois jours de carence pour les fonctionnaires et la baisse à 90% de la rémunération en cas d'arrêt maladie, bloquer les suppressions de postes et arracher les moyens pour l'école, les hôpitaux, les services publics, imposer l'augmentation générale des salaires par l'augmentation du point d'indice.**

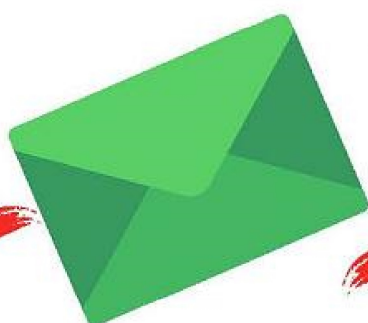
L'UDFO 94 apporte tout son soutien à ses syndicats de fonctionnaires qui préparent la grève le 5 décembre. Elle invite toutes et tous à l'organiser dans les services et hôpitaux, dans l'unité la plus large, à établir les revendications par service, par atelier, par bureau, et **convoquer les assemblées générales pour organiser et enraciner la grève le 5 et jusqu'au bout pour la satisfaction des revendications.**

Manifestation du 5 décembre :
Rendez-vous 14h Bercy derrière les banderoles des syndicats FO.

Créteil le 1^{er} décembre

**Élection dans les entreprises de moins de 11 salariés (TPE)
et pour les salariés du particulier employeur
du 25 novembre au 9 décembre**

Voter **FO, c'est simple, rapide et confidentiel.
Quelques minutes suffisent !**



J'ai reçu un courrier vert envoyé par le ministère du travail.
Il contient mon **matériel de vote par correspondance** et
les informations me permettant
de **voter par voie électronique**.



Je vote en ligne

Je vais sur le site
election-tpe.travail.gouv.fr



Je clique sur le bouton « Voter »

Je m'authentifie avec mon identifiant de
vote et mon code confidentiel ou
avec mon identifiant FranceConnect.

Je choisis **FO** et je suis les instructions pour
valider mon vote.

Le tour est joué !

Je vote par correspondance

Je détache le bulletin de vote présent
dans le courrier « vert ».

Je noircis à l'aide d'un **stylo noir** la case
correspondant à **FO**.

J'insère le bulletin dans l'enveloppe "T"
préaffranchie jointe au courrier.



Je la poste au plus vite.

Attention !

- Mon enveloppe doit être réceptionnée par le ministère avant le 18 décembre.
- Dans le cas où je vote par internet et par courrier, seul le vote par internet sera retenu.

Je vote **FO pour mes droits : ma convention collective, mon salaire,
mon temps de travail, mes congés, mes formations,
mes conditions de travail, ma protection sociale.**

Je vote **FO pour être mieux conseillé.**

Je vote **FO pour être défendu.**

MA VOIX COMPTE ! JE VOTE FO !

